PRÉFET
DE L'INDRE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 11 août 2025

Maintien de la vigilance orange canicule

En raison des températures exceptionnellement élevées annoncées pour mardi 12 août atteignant jusqu'à 39 degrés en journée, le département est maintenu en vigilance orange canicule.

Le risque d'incendie est particulièrement élevé, le département est classé en niveau sévère. Des mesures de protection ont été prises afin de prévenir tout départ de feu :

- Les travaux forestiers avec usages de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu sont interdits de 13h à 20h ;

- Les travaux agricoles sont autorisés sous réserve de la présence de moyens de lutte contre les incendies ;

- Les activités de débroussaillage routier sont interdites de 13h à 20h à proximité des bois et forêts (sauf interventions d'urgence) ;

- Il est interdit d'allumer un feu en extérieur quel qu'en soit l'objet. En conséquence, les barbecues (sauf s'ils sont à proximité d'une habitation et d'un point d'eau), brasero, les tables à feu, le brûlage de végétaux ou tout autres matériaux, feux de joie, feux de camps et lanternes chinoises sont prohibés.

Des mesures spécifiques sont prises pour la protection des personnes précaires à la rue. Les plages d'ouvertures de l'accueil de jour, assuré par Solidarité Accueil, ont été élargies et une maraude est organisée par la Croix-Rouge.

Une vigilance particulière est attendue des entreprises en vue de prévenir les risques pour les salariés. Les employeurs sont tenus de maintenir les locaux de travail à une température adaptée, renforcer la protection des travailleurs en extérieur, déployer les mesures spécifiques en fonction du niveau de vigilance orange.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il est interdit d'affecter des mineurs salariés aux travaux les exposant à des températures extrêmes susceptibles de nuire à leur santé. Une attention particulière doit être apportée à l'état de santé des **travailleurs vulnérables**, dont les femmes enceintes.

Afin de limiter les risques liés à cette canicule, la Préfecture de l'Indre rappelle les bons réflexes à adopter dès aujourd'hui :

- **Buvez de l'eau régulièrement**, sans attendre la soif,

- Restez **dans un lieu frais ou climatisé**,

- **Fermez volets et rideaux** le jour, aérez la nuit,

- **Évitez les activités physiques** ou déplacements inutiles pendant les heures chaudes (11h-21h),

- **Prenez des nouvelles de vos proches vulnérables** au moins deux fois par jour,

- En cas de malaise : **appelez le 15 immédiatement**.

Numéro Canicule Info service : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle
Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06
Port : 06.32.94.02.23 / 06.07.08.31.19
Mél : pref-communication@indre.gouv.fr